

*Travaux de la Chambre*

réglez-vous pas cette question entre vous au caucus mercredi prochain?

Si cette demande constitue une requête de l'opposition officielle, nous l'accepterons à ce titre. Je rappelle à mon collègue que nous serons heureux de l'étudier une fois que le caucus libéral aura pris position sur la question du vote électronique, une question qui semble faire l'objet de dissensions au sein de leur groupe.

**M. Ouellet:** J'ai une question supplémentaire à poser. Je rappelle au ministre que cette recommandation du comité McGrath a été formulée après que l'opposition de l'époque, l'opposition conservatrice, ait commis un abus tout à fait inacceptable en laissant tinter la sonnerie d'appel pendant deux semaines.

Des représentants des trois partis à la Chambre des communes ont fait une recommandation pour tenter d'empêcher qu'un tel abus se répète. Le gouvernement, ou le premier ministre, était sensé donner suite à cette recommandation. Il ne l'a jamais fait. Nous en sommes là.

Je demande au ministre s'il examinera la situation et suivra la recommandation. Ce genre d'abus, qu'il soit commis par un parti ou l'autre, pourrait se répéter et porter gravement atteinte à la réputation de la Chambre des communes. C'est là l'objet de ma question.

**M. Lewis:** Je suis entièrement d'accord avec le député, monsieur le Président. J'estime personnellement que ce qui s'est produit hier soir constitue un abus de la procédure de la Chambre des communes.

**M. Nelson A. Riis (Kamloops):** Monsieur le Président, en tant que membre de l'un des partis d'opposition, je précise qu'hier, nous avons simplement demandé aux députés de se lever pour voter sur une mesure législative qui aura de graves répercussions sur la population du Canada et je ne crois pas qu'il s'agisse là d'un abus de la procédure parlementaire. Nous avons respecté les règles de la Chambre des communes telles qu'elles ont évolué.

Je trouve pour le moins ironique que le gouvernement qui détient le record du recours à la clôture nous parle d'abus et de non-respect des traditions de la Chambre des communes.

À mon avis, il importe de reconnaître que la démocratie n'est parfois pas aussi expéditive et efficace que d'autres régimes politiques, mais c'est la meilleure. Qu'il faille quelques heures pour voter sur une mesure législa-

tive très importante ne saurait en rien constituer une dérogation aux règles et à la tradition parlementaires.

**Des voix:** Bravo!

**M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier):** Monsieur le Président, je regrette que le ministre ait quitté la Chambre. Nous n'avons qu'une seule occasion par semaine pour poser des questions sur nos travaux à venir et le ministre ne peut même pas rester ici cinq minutes pour y répondre. C'est absolument inacceptable.

Je voudrais poser au ministre une question qui se rapporte à un ordre adopté par la Chambre à deux reprises, la première fois le 4 avril, puis le 27 juin. Il avait alors été ordonné qu'on réserve à l'opposition quatre jours pendant lesquels nous pourrions déterminer le programme du mois d'octobre. Il reste trois jours ouvrables ce mois-ci. Nous voulons simplement savoir, afin de coordonner nos efforts et faire vraiment opposition à ce gouvernement minable, ce qu'il entend faire demain, soit un jour. Quant aux deux autres jours, nous déciderons nous-mêmes.

**M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest):** Certaines des remarques précédentes sont encourageantes. Les députés ont du talent et travaillent d'arrache-pied. Un certain sens de la planification nous aiderait tous à examiner soigneusement la législation et à faire ce que les Canadiens attendent de nous, une fois qu'ils nous ont élus.

C'est le manque de collaboration dans le domaine de la planification qui a forcé le gouvernement et les ministériels à s'en charger eux-mêmes. Les règles de procédure nous permettent de faire de la planification soit par attribution d'une période de temps, soit par le recours à la clôture. C'est ce qui s'est passé et le système en a été légèrement perturbé. Le leader parlementaire a bien fait savoir qu'il aurait autre chose à dire avant la fin des délibérations aujourd'hui. On pourra poser des questions à ce moment-là.

**M. John Harvard (Winnipeg St. James):** Monsieur le Président, je fais plus ou moins mes premières armes en cet endroit. Je ne connais pas à fond le Règlement. Je voudrais répondre aux propos du leader du gouvernement à la Chambre.

Il a dit que, en votant hier soir sur 22 ou 23 amendements à la Loi sur l'assurance-chômage, nous avons dépassé la mesure et outragé la Chambre. Ces paroles m'offensent, car je suis venu ici, parmi d'autres, en pensant m'acquitter d'affaires sérieuses au nom des Canadiens. Ces modifications à la loi avaient sûrement un